

PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE 1^{er} DEGRE

Références réglementaires

Risque chimique :
Articles R4412-38 et R4412-39 du Code du Travail.

Formation à la sécurité :
Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Pré-requis

Aucun.

Durée

1 jour (7 heures)

Périodicité

A définir par l'employeur au moyen de contrôles périodiques des capacités des travailleurs.

Nombre de participants

12 maximum

Conditions matérielles

Salle, tables et chaises,
Mur clair pour projection,
Tableau papier ou tableau effaçable,

Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :

L'employeur peut mettre à disposition ses Agents Chimiques Dangereux (ACD), ses Fiches de Données de Sécurité (FDS), ses notices de poste, son Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER).

Chaque stagiaire doit se munir des équipements de protection individuelle fournis par son employeur, à minima pour cette formation : chaussures de sécurité

PUBLIC VISE

Travailleurs manipulant des substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le code du travail, ou travaillant dans un lieu où elles sont stockées ou utilisées.

Représentants du personnel au CSE.

Note : cette formation obligatoire issue du Code du Travail ne constitue pas l'habilitation N1 de l'UIC.

OBJECTIFS

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de préserver sa santé et d'assurer sa sécurité dans le respect des consignes établies selon des prescriptions des Fiches de Données de Sécurité.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques

- Principes de la prévention des risques chimiques
- Risques liés aux Agents Chimiques Dangereux (ACD)
- ACD classés Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR)
- Atmosphères inertes
- Incendies et explosion
- Pictogrammes de sécurité (Système Général Harmonisés – ONU)
- Etiquetage des produits et Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Equipements de protection individuelle
- Déversements accidentels
- Secours en cas d'explosion

Enseignements pratiques

- Etude des FDS et de l'étiquetage des ACD de l'établissement
- Identification des produits et des mesures de protection in situ

MOYENS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'un questionnaire écrit de fin de stage. Un avis du formateur quant à la capacité du travailleur formé est adressé à l'employeur. Une attestation de fin de stage est remis au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.